

NOTICE EXPLICATIVE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT D'USAGE PERSONNEL D'UN LOCAL D'HABITATION (SANS COMPENSATION)

en application de l'article
L 631-7 du Code
de la Construction
et de l'Habitation (CCH)
et du règlement municipal

Les formulaires ne comportant pas les informations nécessaires à l'instruction de la demande seront renvoyés aux demandeurs.

LOCAL OBJET DU CHANGEMENT D'USAGE

Surface totale habitable : surface totale du local au sens de l'article R.111-2 du CCH. Les surfaces Loi Carrez pourront être acceptées.

Pièce principale : toute pièce d'habitation (salon, chambres, salle de jeux...); les pièces de service (cuisine, la salle de bain, les sanitaires...) ne sont pas prises en compte.

DEMANDEUR

Les dossiers peuvent être déposés dès la signature d'une promesse de vente.

Si vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit, l'accord du propriétaire du local est indispensable pour tout dépôt de dossier. Celui-ci doit remplir et signer l'annexe 1.

Chaque professionnel, associé ou collaborateur, qui va exercer une activité dans le local doit remplir un formulaire de demande de changement d'usage.

La demande de changement d'usage est déposée par l'occupant du logement (SARL, profession libérale, etc.) et non par son propriétaire.

INFORMATIONS SUR LE LOCAL OBJET DE LA DEMANDE

Nombre total de professionnels libéraux qui exerceront dans le local : nombre des professionnels exerçant une profession libérale (compris comme devant exercer, y compris ceux déjà autorisés).

Pour ces derniers, mentionner le nom et les références des autorisations déjà obtenues.

Nota : une demande de changement d'usage à titre personnel ne doit pas faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme avec changement de destination.

PRÉSENTATION DU PROJET

Cette rubrique vous permet de décrire en quelques lignes la nature de votre projet : transfert d'activité, extension d'activité, première installation... Ces informations sont nécessaires à l'instruction du dossier.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

En signant le présent formulaire, vous vous engagez à autoriser les agents habilités de la mairie de Bordeaux à visiter les locaux et vérifier la conformité de l'occupation et des surfaces déclarées.

ANNEXE 1 ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

À remplir par le demandeur s'il est propriétaire ou titulaire d'une promesse de vente.

À remplir par le propriétaire ou son mandataire le cas échéant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier doit être adressé ou déposé au service du droit des sols du Pôle territorial de Bordeaux (coordonnées page 1).

Votre dossier sera instruit par le centre suivi des autorisations d'occupation des sols et changement d'usage, Direction du développement et de l'aménagement du Pôle territorial de Bordeaux.

Nous nous engageons à vous informer dans un délai de un mois si votre dossier n'est pas complet.

Les délais légaux courent à partir de la **réception du dossier complet** (formulaire rempli et signé, engagement du propriétaire et pièces justificatives mentionnées à l'annexe 2).

Sans réponse de notre part sous un délai de deux mois à réception du dossier complet, la demande de changement d'usage est alors réputée tacitement acceptée.

Dossier à déposer ou adresser à :
Cité Municipale - Bordeaux Métropole
Pôle territorial Bordeaux
Service droit des sols
4 rue Claude Bonnier - 33000 Bordeaux

Réception du public :
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
(9h30 le jeudi)

Renseignements sur la réglementation :
Cité Municipale - Bordeaux Métropole
Pôle territorial Bordeaux
Service droit des sols
4 rue Claude Bonnier -
33000 Bordeaux

Courriel :
usagebordeaux@bordeaux-metropole.fr

